

Besoin d'un bilan sur le RGPD ?

-
-
- |
-

Depuis l'entrée en vigueur (25/05/2018) du RGPD, les données doivent être protégées.

Afin d'aider les entreprises au respect de la réglementation, la [CNIL](#) a mis en place une formation en ligne à destination des délégués à la protection des données (DPO) et de manière plus large à tous les professionnels désireux de s'informer sur le Règlement Général à la Protection des Données (RGPD).

Entièrement gratuite, cette [formation en ligne](#) se déroule en 4 modules et débouche sur une attestation de suivi pour les plus assidus.

Au moyen de vidéos, de textes, de cas pratiques et d'auto-évaluations, ces 4 modules vous permettrons successivement :

- de revoir les notions clés et les grands principes de la protection des données,
- de comprendre les responsabilités de chaque acteur eu égard à ce Règlement ainsi que le rôle du DPO et les outils dont il peut disposer.

Pour approfondir ce sujet :

- [Contactez un conseiller de la CCI](#)
- Anticipez les exigences réglementaires pour en faire un avantage concurrentiel avec le [Check réglementaire & juridique](#)
- Assistez aux [ateliers numériques](#) de la CCI et inscrivez-vous à la session du 13/05 "[Vous avez dit RGPD ?](#)"
- Suivez la formation "[Se mettre en conformité avec la mise en place du RGPD](#)" (inscription à la session du 14/05)

[?](#)



www.entreprise-europe-raa.fr

[Retour aux actualités](#)

URL source: <https://www.ain.cci.fr/actualites/besoin-dun-bilan-sur-le-rgpd>